

**PARC EOLIEN OISE 1**

10 Place de Catalogne - 75014 Paris  
N° d'identification : 841 404 718 R.C.S Paris  
Contact : [y.el-hayani-taib@shell.com](mailto:y.el-hayani-taib@shell.com)  
06.45.71.53.17

## **ANNEXE 4 : CONCERTATION (COMPLEMENTS)**



### ***Projet éolien du Bel-Hérault***

*Communes de Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche*

*Communauté de Communes de l'Oise Picarde*

*Département de l'Oise, Région Hauts-de-France*

***Janvier 2021***

**DOCUMENT MIS A JOUR SUITE A LA DEMANDE DE  
COMPLEMENTS DU 31/01/2020**



## **SOMMAIRE**

**Page 5 à 17 : Délibérations des communes de Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche**

**Page 18 : Affiche de l'invitation aux permanences publiques organisées sur Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche, ainsi qu'à la réunion publique organisée sur la commune de Montreuil-sur-Brèche (septembre 2018)**

**Pages 19 à 22 : Premières pages des bulletins municipaux de Bucamps et Montreuil-sur-Brèche, lettre distribuée aux habitants du Quesnel-Aubry (disponible dans les bulletins de Bucamps et Montreuil-sur-Brèche)**

**Pages 23 et 24 : Photos des permanences publiques et de la réunion publique (septembre 2018)**

**Pages 25 à 30 : Avis des riverains sur le projet recueillis entre septembre et octobre 2018 sur les communes du projet**

**Page 30 : Courrier de soutien au projet des maires de Bucamps, le Quesnel- Aubry et Montreuil-sur-Brèche, à l'attention du Préfet de l'Oise**

**Page 31 : Extrait du site internet du projet**

**Page 32 : Fiche-projet distribué aux riverains des trois communes du projet l'été 2020**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT de l'OISE  
-----  
ARRONDISSEMENT de CLERMONT  
-----  
CANTON de FROISSY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
BUCAMPS**

Nombre de	Conseillers	Le quatorze octobre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de mairie sous la présidence de M. Francis MENU, Maire.  Présents : MM. Sylvain LE HEURT, Vincent DELAEY, Cyril MARTY, Nicolas FAIGNAERT, Guillaume TALLON,, Pascal TALLON, Pierre DELAHAYE.  Absents excusés : Mme Alice TARCHAOUIM et M. Stanley ROBERT  Secrétaire de séance : M. Vincent DELAEY
- en exercice	10	
- présents	8	
- votants	4	
- absent(s)	2	
Date de convocation		
05/10/2016		
Date d'affichage		
19/10/2016		

**Objet de la délibération**  
**PRÉSENTATION D'UN PROJET ÉOLIEN SUR BUCAMPS**

**SEANCE  
du  
14 OCTOBRE 2016**

*Monsieur Vincent DELAEY, Nicolas FAIGNAERT, Guillaume TALLON et Pascal TALLON, directement ou indirectement concernés par le projet éolien, se retirent de la salle de réunion du Conseil Municipal afin de ne pas participer ni au débat ni au vote.*

M. le Maire rappelle le souhait de la commune de BUCAMPS (ci-après la « Commune ») de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

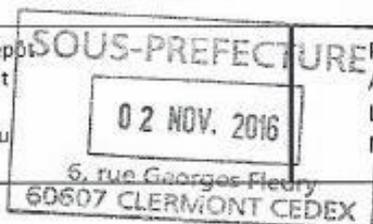
La Société EOLFI (et toute société qui pourrait être constituée à son initiative, ci-après la « Société ») envisage d'implanter sur le territoire de la commune un parc éolien (ci-après « le Projet ») et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien à la réalisation du Projet et l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisation auprès des autorités compétentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
APPORTE son soutien à la Société dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la Commune,  
AUTORISE la Société à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation du Projet.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRECEDEMMENT TRANSMISE**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Clermont le  
et publication ou notification du



Pour extrait conforme au registre  
A BUCAMPS, le 28/10/2016  
Le Maire,  
M. Francis MENU



1/1

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'OISE

ARRONDISSEMENT de CLERMONT

CANTON de FROISSY

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
BUCAMPS**

MAIRIE DE BUCAMPS - PREFECTURE  
02 JUL. 2018  
6, rue Georges Fleury  
60607 CLERMONT CEDEX

Nombre de	Conseillers	
en exercice	10	Le vingt-deux juin deux-mille-dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de mairie sous la présidence de M. Francis MENU, Maire.  ✓ Présents : MM. Sylvain LE HEURT, Vincent DELAEY, Cyril MARTY, Guillaume TALLON, Alice TARCHAQUI, Pascal TALLON.  ✓ Absent ayant donné pouvoir : M. Nicolas FAIGNAERT, pouvoir donné à M. Vincent DELAEY.  ✓ Absents excusés : MM. Stanley ROBERT et Pierre DELAHAYE.  ✓ Secrétaire de séance : Mme Alice TARCHAQUI
votants	4	
<b>Date de convocation</b>		
15/06/2018		
<b>Date d'affichage</b>		
25/06/2018		

**Objet de la délibération**

**PROJET PARC EOLIEN**

**SEANCE du  
22 JUIN 2018**

*M. DELAEY Vincent, TALLON Guillaume et TALLON Pascal, concernés par le projet objet de la présente délibération (famille propriétaire ou exploitante de parcelles dans la zone) se retirent de la salle lors du débat et du vote.*

*Le pouvoir confié par M Nicolas FAIGNAERT, potentiellement concerné par le projet (famille propriétaire ou exploitante de parcelles dans la zone) ne s'exercera pas lors du vote.*

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire rappelle le souhait de la commune de Bucamps (ci-après le « Commune ») de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société EOLFI (et toute société qui pourrait être constituée à son initiative, ci-après la « Société ») envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien (ci-après le « Projet ») et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien à la réalisation du Projet et l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Il est de plus proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser avec la Société un acte contenant une convention de passage et de tréfonds sur l'ensemble des chemins ruraux et voies communales appartenant ou gérés par la Commune, aux charges et conditions définies dans la note explicative de synthèse et dans le projet d'acte joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Apporte son soutien à la Société dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la Commune,
- Autorise la Société à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation du Projet,

- Autorise Monsieur le Maire à signer un acte contenant une convention de passage et de tréfonds qui aura pour objet de permettre à la Société l'usage de l'ensemble des chemins ruraux et des voies communales appartenant ou gérées par la Commune pour la construction et l'exploitation du Projet, aux charges et conditions définies dans le projet d'acte joint à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Clermont  
le

et publication ou notification du

Pour extrait conforme au registre  
A BUCAMPS, le 27/06/2018

Le Maire,



M. Francis MENU



2/2

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE L'OISE  
-----  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT  
-----  
CANTON DE ST JUST EN CHAUSSEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
**BUCAMPS**

<b>Date de la convocation</b>
09/10/2020
Date d'affichage
21/10/2020
<b>Nombre de Conseillers</b>
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 9
Absent(s) : 4

Le seize octobre deux-mille-vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de mairie de Bucamps sous la présidence de M. Francis MENU, Maire.

. Présents : Mmes et MM. : Sylvain LE HEURT, Jean-Michel ROUSSELOT, Stéphanie LEBOIS, Valérie THIERRY, Pascal TALLON, Sabine LORGNET.

. Absents excusés : Mme et M. : Pierre DELAHAYE (a donné son pouvoir à Francis MENU), Guillaume TALLON (a donné son pouvoir à M. Pascal TALLON), Cyril MARTY (a donné son pouvoir à Mme Stéphanie LEBOIS) et Youssoupha DTOP (a donné son pouvoir à Sylvain LE HEURT).

. Secrétaire de séance : M. Stéphanie LEBOIS.

**SOUS-PREFECTURE**  
  
**26 OCT. 2020**  
  
6 rue Georges Fleury  
60607 CLERMONT Cedex

**SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020**

**Objet de la délibération : Présentation d'un projet de parc éolien**

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

*M. Pascal TALLON, concernés par le projet de parc éolien (famille propriétaire ou exploitante de parcelles dans la zone) se retire de la séance et ne participe ni aux débats et ni aux votes relatifs au parc éolien. Le pouvoir donné à M. Pascal TALLON ne s'exerce pas car M. Guillaume TALLON est également concerné par le projet de parc éolien (famille propriétaire ou exploitante de parcelles dans la zone).*

Le Maire rappelle le souhait de la commune de Bucamps (ci-après la « Commune ») de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La Société PARC EOLIEN OISE 1 (ci-après la « Société ») envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien (ci-après le « Parc éolien »).

Par une délibération en date du 27 juin 2018 rendue exécutoire le 02/07/2018, le Conseil municipal de la Commune a apporté son soutien à la Société dans la poursuite de son projet de Parc éolien sur le territoire de la Commune, et l'a autorisée à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires à la construction, au raccordement, à l'exploitation et à la maintenance du Parc éolien auprès des autorités compétentes.

Afin de permettre la poursuite du développement du projet de Parc éolien, la Société propose au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer un acte contenant une Convention de passage et de tréfonds, ainsi que les informations précontractuelles associées, dont l'objet est de permettre à la Société d'utiliser l'ensemble des voiries, chemins ruraux et voies communales appartenant ou gérés par la Commune pour la construction, le raccordement, l'exploitation, et la maintenance du Parc éolien, aux charges et conditions précisées dans la note explicative de synthèse susvisée, ainsi que dans les projets d'informations précontractuelles et de Convention de passage et de

tréfonds joints à titre indicatif à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** son soutien à la Société dans la poursuite du développement du Parc éolien sur le territoire de la Commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer un acte contenant une Convention de passage et de tréfonds, ainsi que les informations précontractuelles associées, dont l'objet est de permettre à la Société d'utiliser l'ensemble des voiries, chemins ruraux et voies communales appartenant ou gérés par la Commune pour la construction, l'exploitation, le raccordement et la maintenance du Parc éolien, conformément aux projets d'actes joints à titre indicatifs à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Bucamps, le 23 octobre 2020  
Le Maire, Francis MENU



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous-préfecture de Clermont  
le  
et publication ou notification du

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 OCT. 2020**  
6 rue Georges Fleury  
60607 CLERMONT Cedex

Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Canton de St Just en Chaussée  
**Commune de  
Le Quesnel-Aubry**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

□□□□□□□□

SEANCE DU 22 MARS 2017

**DATE DE CONVOCATION**

15 MARS 2017

**DATE D'AFFICHAGE**

5 AVRIL 2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

OBJET :

**N° 17 / 0305**

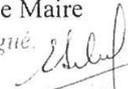
Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

5 AVRIL 2017

et publication ou notification

5 AVRIL 2017

Pour le Maire Le Maire

L'Adjoint délégué 

Signature et cachet



L'an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-deux mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CASTIER, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes LELEU, CAMUS, DEVAUX, Ms DUBOURGET, ENAULT, LOMBARD, VAN BELLEGHEM, LESPAGNOL

**Etaient absents :** Mme ANDRIEUX, M. KRUZEL

Mme LELEU a été élu Secrétaire à l'unanimité

**Projet de Parc éolien**

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

M. CASTIER et DUBOURGET, concernés par ce projet (famille propriétaire ou exploitante de parcelles dans la zone) se retirent de la salle lors du débat et du vote.

Le Maire rappelle le souhait de la commune de Le-Quesnel-Aubry (ci-après le « Commune ») de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société EOLFI (et toute société qui pourrait être constituée à son initiative, ci-après la « Société ») envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien (ci-après le « Projet ») et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Canton de St Just en Chaussée  
**Commune de  
Le Quesnel-Aubry**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
□□□□□□□□

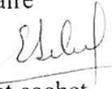
SEANCE DU 22 MARS 2017

**DATE DE CONVOCATION**  
15 MARS 2017  
**DATE D’AFFICHAGE**  
5 AVRIL 2017  
**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 9

L’an deux mille dix-sept, le mercredi vingt-deux mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CASTIER, Maire.

**Etaients présents :**  
Mmes LELEU, CAMUS, DEVAUX, Ms DUBOURGET, ENAULT, LOMBARD, VAN BELLEGHEM, LESPAGNOL

**Etaients absents :** Mme ANDRIEUX, M. KRUZEL  
Mme LELEU a été élu Secrétaire à l’unanimité

**OBJET :**  
  
**N° 17 / 0305**  
  
**Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture**  
5 AVRIL 2017  
**et publication ou notification**  
5 AVRIL 2017  
  
Le Maire  
Pour le Maire  
L’Adjoint délégué.   
Signature et cachet  
**Evelyne LELEU**

**Projet de Parc Eolien (suite)**

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien à la réalisation du Projet et l’autorisation de déposer toutes les demandes d’autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l’article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales,

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- apporte son soutien à la Société dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la Commune,
  - autorise la Société à déposer toutes les demandes d’autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes dans le cadre du développement, de la construction et de l’exploitation du Projet.
- Adopté par 7 voix pour 0 contre 0 abstention



2/2

Envoyé en préfecture le 12/11/2019  
Reçu en préfecture le 12/11/2019  
Affiché le 12/11/2019

ID : 060-216005140-20191106-2019\_191102-DE

Departement de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Canton de St Just en Chaussée  
Commune de  
Le Quesnel-Aubry

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2019

**DATE DE CONVOCATION**

29 OCTOBRE 2019

**DATE D'AFFICHAGE**

12 NOVEMBRE 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

OBJET :

**№ 19 / 1 1 0 2**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
12 NOVEMBRE 2019  
et publication ou notification  
12 NOVEMBRE 2019

Le Maire



adjoint délégué,

achet

Evelyne LELEU

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi six novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CASTIER, Maire.

**Président** : M. CASTIER

**Présents** : Mmes CAMUS, LELEU, ANDRIEUX, DEVAUX, Ms DUBOURGET, ENAULT

**Absents** : Ms M. VAN BELLEGHEM, KRUZEL, LOMBARD, LESPAGNOL

**Secrétaire** : Mme LELEU à l'unanimité

**Présentation d'un projet de parc éolien**

Le Maire rappelle le souhait de la commune de Le Quesnel-Aubry (ci-après la « Commune ») de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La Société Parc Eolien Oise 1 (ci-après la « Société ») envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien (ci-après le « Parc éolien »).

Pour ce faire, la Société doit procéder à l'ensemble des études de faisabilité permettant de déterminer la possibilité de développer son projet de Parc éolien en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné. Le Parc éolien comprendra une ou plusieurs éoliennes, ainsi que tous les éléments d'équipements nécessaires à sa construction, son raccordement au réseau public d'électricité, son exploitation, et à sa maintenance.

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien dans la poursuite du développement de son projet de Parc éolien, ainsi que l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires à sa réalisation auprès des autorités compétentes.

№ 19 / 1 1 0 2

Envoyé en préfecture le 12/11/2019
Reçu en préfecture le 12/11/2019
Affiché le 12/11/2019
ID : 060-216005140-20191106-2019_191102-DE

La Société propose également au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer un acte contenant une convention de passage et de tréfonds, ainsi que les informations précontractuelles associées, dont l'objet est de permettre à la Société d'utiliser l'ensemble des voies communales, chemins ruraux et voies privées appartenant ou gérés par la Commune pour la construction, le raccordement, l'exploitation et la maintenance du Parc éolien, aux charges et conditions précisées dans la note explicative de synthèse susvisée, ainsi que dans les projets d'informations précontractuelles et de Convention joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPORTE** son soutien à la Société dans la poursuite du développement de son projet de Parc éolien sur le territoire de la Commune ;
- **AUTORISE** la Société à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires à la construction, au raccordement, à l'exploitation et à la maintenance du Parc éolien auprès des autorités compétentes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer un acte contenant une convention de passage et de tréfonds, ainsi que les informations précontractuelles associées, dont l'objet est de permettre à la Société d'utiliser l'ensemble des voies communales, chemins ruraux et voies privées appartenant ou gérés par la Commune pour la construction, le raccordement, l'exploitation, et la maintenance du Parc éolien, conformément aux projets d'actes joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

**MAIRIE de**  
**60480 MONTREUIL/BRECHE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 MARS 2017

#### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	10

Date de la convocation  
16/03/2017

Date d'affichage  
03/04/2017

Objet de la délibération  
Projet de parc éolien  
**(Délibération 2017-06)**

L'an deux mil dix-sept, le 27 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GUIBON, Maire.

Présents : MM. LOISEL Christiane – BOYENVAL Benoît – SOISSON Jean-Marc – CHOMYN Laurence – DUPONT Frédéric – SIMON Valérie – DEMONTREUILLE Aurélie – BOYENVAL Jean-François - BOURNONVILLE Béatrice – VASSEUR Christèle – DEMACHY Brigitte - BRUNETEAU Yves –

Absent : M. BLOUET Pascal.

Mme LOISEL Christiane a été élue secrétaire.

Mme DEMONTREUILLE Aurélie, MM. BOYENVAL Jean-François et BOYENVAL Benoît, concernés par ce projet (famille propriétaire ou exploitants de parcelles dans la zone) se retirent de la salle lors du débat et du vote.

M. le Maire rappelle le souhait de la commune de Montreuil-sur-Brèche de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société EOLFI (et toute société qui pourrait être constituée à son initiative envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien à la réalisation du Projet et l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- apporte son soutien à la Société dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la Commune,
- autorise la Société à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation du Projet.

Le Maire,

Patrick GUIBON

Envoyé en préfecture le 03/07/2017

Reçu en préfecture le 03/07/2017

Affiché le

3 11 2017

ID : 060-215004200-20170630-2017\_08-DE

**MAIRIE de  
MONTREUIL/BRECHE**

**60480 MONTREUIL/BRECHE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 30 JUIN 2017**

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>15</b>	<b>14</b>	<b>10</b>

Date de la convocation  
22/06/2017

Date d'affichage  
06/07/2017

Objet de la délibération  
Projet de parc éolien  
(**Délibération 2017\_08**).

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GUIBON, Maire.

**Présents :** MM. LOISEL Christiane - BOYENVAL Benoît - SOISSON Jean-Marc - CHOMYN Laurence - BLOUET Pascal - VASSEUR Christèle - DUPONT Frédéric - SIMON Valérie - BOYENVAL Jean-François - DEMONTREUILLE Aurélie - BOURNONVILLE Béatrice - BRUNETEAU Yves.

**Absent :** M. BLOUET Pascal, excusé.

M. DUPONT Frédéric a été élu secrétaire.

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Mme DEMONTREUILLE Aurélie, M BOYENVAL Jean-François et M. BOYENVAL Benoît, concernés par ce projet (famille propriétaire ou exploitante de parcelles dans la zone) se retirent de la salle lors du débat et du vote.

Le Maire rappelle le souhait de la commune de Montreuil-sur-Brèche (ci-après le « Commune ») de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société EOLFI (ou toute société que celle-ci se substituerait, ci-après la « Société ») envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien (ci-après le « Projet ») et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien à la réalisation du Projet et l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Il est de plus proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser avec la Société un acte contenant **convention de passage et de tréfonds** sur l'ensemble des chemins, voies communales appartenant ou gérés par la Commune, aux charges et conditions définies dans la note explicative de synthèse et dans le projet d'acte joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPORTE** son soutien à la Société dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la Commune,
- **AUTORISE** la Société à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation du Projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un acte contenant convention de passage et de tréfonds qui aura pour objet de permettre à la Société l'usage de l'ensemble des chemins ruraux et des voies communales appartenant ou gérées par la Commune pour la construction et l'exploitation du Projet, aux charges et conditions définies dans le projet d'acte joint à la présente délibération.

Le Maire,

Patrick GUIBON

**MAIRIE de  
MONTREUIL/BRECHE**  
60480 MONTREUIL/BRECHE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	11

Date de la convocation  
21/11/2019

Date d'affichage  
02/12/2019

Objet de la délibération  
Présentation d'un projet de  
parc éolien  
(*Délibération 2019\_11\_03*).

L'an deux mil dix-neuf, le 28 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GUIBON, Maire.

Présents : MM. LOISEL Christiane - BOYENVAL Benoît - SOISSON Jean-Marc - CHOMYN Laurence - BLOUET Pascal - DUPONT Frédéric - SIMON Valérie - DEMONTREUILLE Aurélie - BOURNONVILLE Béatrice - BRUNETEAU Yves.

Absentes : Mme VASSEUR Christèle, excusée -Mme DEMACHY Brigitte.

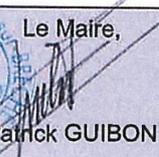
Mme DEMONTREUILLE Aurélie a été élue secrétaire.

Le Maire rappelle le souhait de la commune de Montreuil-sur-Brèche de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La Société Parc Eolien Oise 1 envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien.

Pour ce faire, la Société doit procéder à l'ensemble des études de faisabilité permettant de déterminer la possibilité de développer son projet de Parc éolien en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné. Le Parc éolien comprendra une ou plusieurs éoliennes, ainsi que tous les éléments d'équipements nécessaires à sa construction, son raccordement au réseau public d'électricité, son exploitation, et à sa maintenance.

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien dans la poursuite du développement de son projet de Parc éolien, ainsi que l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires à sa réalisation auprès des autorités compétentes.

Le Maire,  
  
Patrick GUIBON

**MAIRIE de**  
**MONTREUIL/BRECHE**

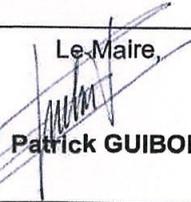
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019 (Suite)**  
*Délibération 2019\_11\_03*

La Société propose également au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer un acte contenant une convention de passage et de tréfonds, ainsi que les informations précontractuelles associées, dont l'objet est de permettre à la Société d'utiliser l'ensemble des voies communales, chemins ruraux et voies privées appartenant ou gérés par la Commune pour la construction, le raccordement, l'exploitation et la maintenance du Parc éolien, aux charges et conditions précisées dans la note explicative de synthèse susvisée, ainsi que dans les projets d'informations précontractuelles et de Convention joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPORTE** son soutien à la Société dans la poursuite du développement de son projet de Parc éolien sur le territoire de la Commune ;
- **AUTORISE** la Société à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires à la construction, au raccordement, à l'exploitation et à la maintenance du Parc éolien auprès des autorités compétentes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer un acte contenant une convention de passage et de tréfonds, ainsi que les informations précontractuelles associées, dont l'objet est de permettre à la Société d'utiliser l'ensemble des voies communales, chemins ruraux et voies privées appartenant ou gérés par la Commune pour la construction, le raccordement, l'exploitation, et la maintenance du Parc éolien, conformément aux projets d'actes joints à la présente délibération.

  
Le Maire,  
  
**Patrick GUIBON**



## **Présentation du projet de parc éolien du Bel-Hérault**

Communes de Bucamps, Le-Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche

### **Exposition publique :**

**Lieu :** Mairies de Bucamps, Le-Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche  
**Date :** à partir du 26 septembre 2018 aux horaires d'ouverture des mairies  
**Permanence EOLFI**  
**Bucamps** le mercredi 26 septembre 2018 de 9h à 13h  
**Le-Quesnel-Aubry** le mercredi 26 septembre 2018 de 14h30 à 18h30  
**Montreuil-sur-Brèche** le jeudi 27 septembre 2018 de 14h à 18h

### **Réunion publique :**

Le jeudi 27 septembre 2018 en salle des fêtes de  
Montreuil-sur-Brèche à partir de 20h30



Société EOLFI  
10 place de Catalogne 75014 PARIS  
01 40 07 95 00

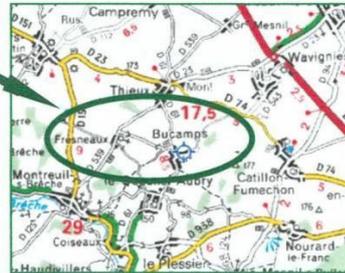
Contacts :

Youssef EL HAYANI - 06 45 71 53 17 - [youssef.elhayani@eolfi.com](mailto:youssef.elhayani@eolfi.com)  
Mélanie GEORGEVITCH - [melanie.georgevitch@eolfi.com](mailto:melanie.georgevitch@eolfi.com)



# BUCAMPS FRESNEAUX

## Les Nouvelles



### Bulletin Municipal Janvier 2018

#### SOMMAIRE

- P 2 : Le mot du Maire
- P 3 à 6 : Informations pratiques
- P 7 : Etat civil
- P 8 à 9 : Projet éolien
- P 10 : Fonctionnement du poulailler
- P 11 : Déneigement / Pass permis
- P 12 et 13 : Abeilles et autres insectes
- P 14 à 16 : 2017 en photos
- P 17 à 27 : Comptes rendus réunions du Conseil municipal



Inauguration du chapiteau



14 juillet



Noël

I.P.N.S. - Ne pas jeter sur la voie publique - merci

DECEMBRE 2017  
BULLETIN MUNICIPAL  
DE  
MONTREUIL SUR BRECHE

Meilleurs Vœux 2018





Pensez à l'environnement, n'imprimez que si nécessaire

## La commune du Quesnel-Aubry s'engage dans un projet éolien

La société EOLFI, société 100% française, a contacté la mairie de Bucamps au mois d'août 2016 afin d'évoquer la possibilité de réaliser un projet de parc éolien sur sa commune.

> Suite à cette première rencontre avec Monsieur MENU, l'ensemble du conseil municipal de Bucamps a été rencontré au mois d'Octobre 2016, durant laquelle la société EOLFI a présenté une zone d'étude se situant au niveau des lieu-dit la Fosse-Hérault et Bel-Ceil.

Le conseil municipal de Bucamps a pris le 14 Octobre 2016 une délibération favorable pour ce projet.

Suite à celle-ci, la société EOLFI a rencontré les mairies de notre commune ainsi que celle de Montreuil-sur-Brèche. Les deux conseils municipaux ont par la suite délibéré favorablement au mois de Mars 2017.

Le projet, situé sur les 3 communes, se nomme projet éolien du Bel-Hérault.

Les chiffres-clés de ce projet :

- Entre 4 et 8 éoliennes
- Modèle d'éolienne envisagé :
  - Hauteur du mat : 80 m
  - Hauteur bout de pale : entre 130 et 139 m
- Puissance unitaire : entre 2 et 3,5 MW
- Recettes pour la commune :
  - environ 4 400 EUR/an/éolienne de recettes au titre de l'IFER (Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau (pour une éolienne de 3 MW))
  - 3000 EUR/an de retombées pour l'utilisation des chemins communaux
  - Environ 1 300 EUR/an/éolienne de recettes au titre de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) (avec le taux de CFE 2017 de 15%)
  - Environ 1 100 EUR/an/éolienne de recettes au titre de la TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés bâties) (avec le taux de TFPB 2017 de 16,23%)
  - Les recettes pour la commune seront donc de 6 800 EUR/an/éolienne (IFER, CFE et TFPB) auxquelles s'ajoutent les 3000 EUR annuels pour l'utilisation des chemins communaux. Cela représente donc 9 800 EUR/an pour la commune si une éolienne est

installée sur le territoire du Quesnel-Aubry.

Suite à ces délibérations et à l'accord des propriétaires/exploitants, des études écologiques ont été lancées au cours de l'été 2017, afin d'avoir une meilleure vision des enjeux écologiques de la zone. Des études paysagères et acoustiques poussées seront menées courant 2018.

Un mât de mesure a de plus été installé en Septembre, il permet :

- D'avoir une mesure plus précise du vent
- De mesurer l'activité des chauves-souris en altitude

Il permettra notamment d'affiner, avec le résultat de l'ensemble des études écologiques, paysagères et acoustiques, le modèle d'éolienne qui convient le mieux au site.

Un comité de pilotage, représentant les 3 communes, a été mis en place, et une première réunion s'est tenue le 22 novembre en mairie de Bucamps. Il permettra à la société EOLFI de présenter l'avancée des études et de coconstruire le projet avec le comité. Ce dernier détient véritablement le rôle de relai local auprès des riverains de par sa composition : élus et habitants. Vous pouvez consulter la présentation réalisée en mairie du Quesnel-Aubry. Une prochaine réunion de ce comité sera organisée entre les mois de mars et avril 2018. Vous êtes invités à nous faire remonter toutes les questions que vous vous posez concernant le projet éolien.

Des permanences et réunion publique seront organisées par la société EOLFI au cours de l'année 2018. Celles-ci permettront à la société EOLFI de présenter le résultat des différentes études, et de montrer aux habitants les différentes possibilités d'implantation. Un registre sera déposé afin que chacun puisse exprimer son avis sur le projet éolien.

Voici enfin un calendrier prévisionnel des grandes prochaines étapes :

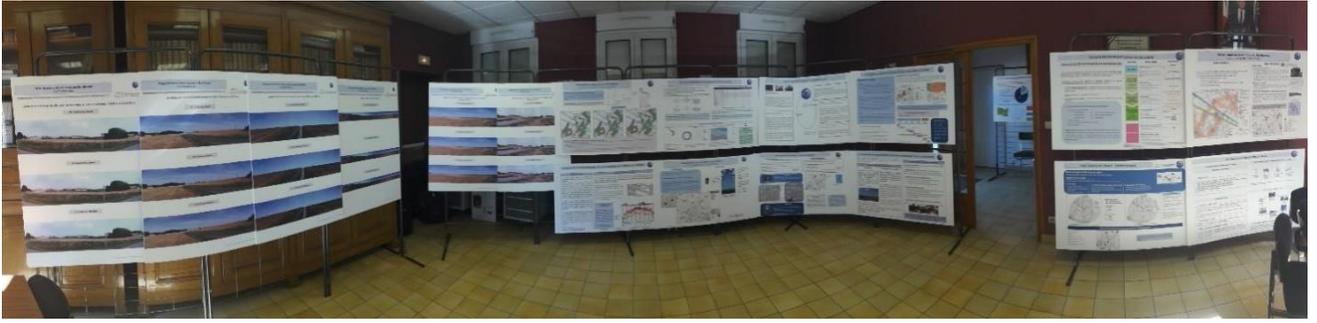
- Mars/Avril 2018 : 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage
- Septembre/Octobre 2018 : Permanences et réunion publique
- Janvier 2019 : Dépôt du dossier d'autorisation environnementale
- Janvier 2020 : Obtention de l'Autorisation Environnementale
- Juin 2021 : Mise en service du parc éolien

Enfin, la société EOLFI se tient disponible pour tout renseignement, et vous pouvez joindre le chef de projet, Youssef EL HAYANI, au 06 45 71 53 17 ou sur son adresse mail [youssef.elhayani@eolfi.com](mailto:youssef.elhayani@eolfi.com) .

-----  
-----  
**Youssef El Hayani**

Chargé de projets





Nom, Prénom	Lieu de résidence	Contact (n° téléphone, mail)	Date	Commentaires et avis
BOCLET Jean-Paul	Montreuil sur Brèche	03 44 80 44 83	27/09/18	Soutien au projet quel que soit l'implantation 13880
MELIQUÉ PHILIPPE	Montreuil sur Brèche	03 44 80 40 45	27/09/18	me souviens de projet solution nouvelle soit? empêché de des connaissances
DANIEL PIERRE Montreuil sur Brèche	Montreuil sur Brèche		27/09/18	Soutiens pour l'implantation des Espaces Pavés, un peu aux orientations futures Ne respectons pas pour les fait tout de la programmation et nous espérons sur nos logements, les autres nouvelles que qualifieraient avec ce type d'énergie depuis plusieurs décennies. Reflexion lien et que soient après les autres décisions
Brumeteau Gérard	Montreuil sur Brèche		27/09/18	Y soutiens le projet quelle soit le type d'implantation

Nom, Prénom	Lieu de résidence	Contact (n° téléphone, mail)	Date	Commentaires et avis
Herckenberg Guy	Pontreuil sur Bièche	03 44 60 45 45	27/09/18	Tout va bien pour les propositions. Fait bien espérer. Par. Notre Communauté, je suis responsable d'être pour le projet. Notre Vie est déjà très future une priorité à notre fois, surtout un objectif à se souviens nous que le matériel
KRIVON KENTAVD	Le Quersul Aulroy	06 10 87 70 188 / 197	27/09/18	Je suis content car ça structure le bilan projet de la ville de la Bièche. De plus l'impact visuel est énorme et entraîne une moins valeur de l'immobilier. Il faut s'appuyer l'ancien
FINDUÉ René	Moutreuil sur Bièche	03 44 80 42 66	27/09/18	Vive l'Enfer - Eh. !! Je tiens à la santé de la ville et appose le effet faits pour limiter l'impact visuel Brave pour la proposition de participation financière. Espérons que cela vienne à la vitesse pour devenir meilleur - Généraliste au schéma 3. 2 colonnes 2 lignes
Loisel Christiane	Moutreuil sur Bièche		27/09/18	
CASTIER Jean-Louis	Le Quersul Aulroy		27/09/18	Se suis favorisée ce projet pour l'avenir de la ville de notre commune Le Maire

Séance	Cours	Date	Notes
TARDIEUX Michele	COURS	06/05/18	<p>Il n'y a pas de projet, mais les avantages de l'économie d'énergie. Le projet se rapproche un peu de l'argent et la consommation de l'énergie c'est la même.</p> <p>d'écarter suffisamment et être en même temps d'énergie possible dans notre région pour produire de l'électricité propre.</p> <p>Les retombées au niveau des universités, et notamment des plus petites, apportent un complément financier non négligeable au budget.</p> <p>Travaux initiatrice technologique et économique.</p> <p>C'est important pour l'avenir de notre consommation et de notre planète.</p>
TARDIEUX Michele	COURS	29/04/18	<p>C'est une très bonne idée. L'énergie c'est l'avenir et nos enfants seront le plus possible de l'initiative de l'énergie. C'est en plus un aspect économique pour notre système.</p>
ROUSSELOT Michele	COURS	29/05/18	<p>SEULE POUR LE PROJET DES ÉLÉMENTS SUR LA COMPTABILITÉ DES PROJETS.</p>

Nom, Prénom	Lieu de résidence	Contact (n° téléphone, mail)	Date	Commentaires et avis
TERESAITE BENE	60480 Bucamps	03 60 36 20 03	09/10/18	Ce projet n'est que positif je souhaite plus d'écologistes 
Le Dougal Dominique	60480 Bucamps	03 60 36 20 03	9/10/18	Pour moi, le projet est positif. Il ne m'a pas étonné. Bonne nuit 
Pouquing Mathieu	60480 Bucamps	03 60 36 20 03	9/10/18	Je suis pour le projet. Très positif. 
FUGERAY Sandrine	60480 BUCAMPS	03 60 36 20 03	9/10/18	L'énergie renouvelable est l'avenir !
THALGOT HELENE	60480 BUCAMPS	03 60 36 20 03	09/10/18	L'écologie est positive

Nom, Prénom	Lieu de résidence	Contact (n° téléphone, mail)	Date	Commentaires et avis
GUESQUIERE GERARD	LE QUESNAZ AUBRY	03 44 78 82 85	26 sep 2018	APRES PRESENTATION DU PROJET. 1/ D'IMPLEMENTATION 3 (8 COLONNES EN LIGNE) NE SEMBLE APPROPRIEE.
KANOUNIKOFF PIERRE	LE QUESNEL AUBRY	03 44 78 76 79	26/01/18	Je suis plutôt favorable au projet N°3 V3 8 colonnes en ligne
Jan Balleghem Cherry	Le Quesnel Aubry	03 44 78 41 46	26 septembre 2018	Je suis favorable à la photo V3 8 colonnes tout du village
William's Michael	Le Quesnel Aubry	06 33 46 45 45	26 sep 2018	Je ne suis pas défavorable au Projet actuel
Saioné Emmanuel de Borde	Le Quesnel Aubry	06 69 61 04 66	26/09/2018	réfutable pour la V2. 8 colonnes dont 5 obligées en arc de cercle. réfutable pour la V1. 8 colonnes en 3 lignes de 3, voire 8 colonnes (5 lignes et 3 lignes de 3 et 2)

M. Francis MENU, Maire de Bucamps  
M. Jean-Louis CASTIER, Maire du Quesnel-Aubry  
M. Patrick GUIBON, Maire de Montreuil-sur-Brèche

M. Louis LE FRANC  
Préfet de l'Oise  
2 avenue de l'Europe  
60 000 Beauvais

Bucamps, le 9 - JAN. 2019

**Objet : Soutien au projet éolien du Bel-Hérault (communes de Bucamps, Le-Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche)**

Monsieur le préfet,

Nos mairies ont été contactées par la société EOLFI entre la fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017, afin d'évoquer la possibilité d'un nouveau projet éolien sur nos territoires.

Suite aux présentations effectuées par la société EOLFI, l'ensemble de nos conseils municipaux ont délibéré favorablement pour soutenir le développement de ce projet d'énergie renouvelable, et ce, à de multiples reprises entre les années 2016 et 2018.

Afin d'impliquer la population à ce projet, et sur proposition de la société EOLFI, un comité de suivi a été mis en place. Celui-ci se compose d'élus (nous-mêmes ainsi qu'un autre membre de nos conseils respectifs) et d'habitants, pour une moyenne de deux élus et trois habitants par commune, soit quinze personnes pour l'ensemble du comité.

Trois réunions du comité ont eu lieu à ce jour (entre novembre 2017, mai 2018 et septembre 2018), elles ont permis :

- De suivre l'avancée des études écologiques
- De valider l'emplacement des points de photomontage destinés d'une part à alimenter l'étude d'impact environnemental du projet, mais aussi à pouvoir bien appréhender les enjeux paysagers pour l'ensemble de membres du comité, acteurs du territoire ;
- De donner un avis les implantations envisagées par la société EOLFI (trois propositions de 9, 8 et 8 éoliennes (agencées différemment pour les deux dernières))
- Dialoguer au sujet des adaptations à apporter au projet et des mesures de compensations et d'accompagnement du projet ;

Enfin, suite à notre demande, des permanences publiques ont été organisées à la fin du mois de septembre 2018, conclues par une réunion publique le jeudi 27 septembre 2018. Celles-ci ont permis à tous les habitants qui le souhaitaient de venir exprimer leurs avis, positif, neutre, ou négatif ainsi que d'échanger avec le porteur de projet.

La société EOLFI a, évidemment pris en compte les aspects écologiques, paysagers et acoustique, pour réaliser le choix final d'implantation, mais a également tenu compte des avis du comité de suivi et des habitants, relayés lors des phases de concertation décrites ci-dessus.

A l'aube du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, nous tenions à apporter un dernier soutien à ce projet (de 8 éoliennes réparties entre nos trois communes), avant l'instruction de ce dernier, et la future enquête publique.

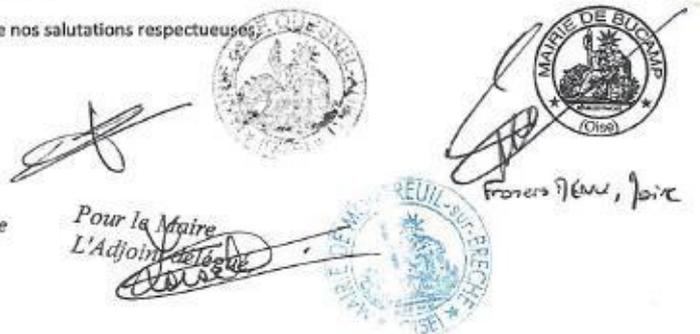
En effet, ce projet a été très bien construit, grâce à une forte concertation, une communication régulière, une écoute et prise en compte des préoccupations des élus et des riverains.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

M. Francis MENU, Maire de Bucamps

M. Jean-Louis CASTIER, Maire du Quesnel-Aubry

M. Patrick GUIBON, Maire de Montreuil-sur-Brèche



> HISTORIQUE
> LE CHOIX DU SITE
> LES ÉTUDES
> IMPLANTATION
> LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES
> L'ECONOMIE DU PROJET
> LE CALENDRIER DU PROJET
> <b>LES ACTUALITES</b>
> LES ENJEUX DE L'EOLIEN
> QUESTIONS / RÉPONSES
> LIENS UTILES

## LES ACTUALITÉS

### LA PLAQUETTE DU PROJET DE BEL-HÉRAULT

*29 octobre 2020*

Découvrez la plaquette du projet des éoliennes de Bel-Hérault. A noter que le comité de suivi qui devait se tenir en octobre est décalé à début 2021 en raison de la situation sanitaire. Il [...]

[➤ Read More](#)

### VALIDATION DE LA NOUVELLE IMPLANTATION ET ENVOI AUX ÉLUS

*2 juillet 2020*

Suite à la réception de la demande de compléments, il est apparu à EOLFI la nécessité de revoir l'implantation. Afin de prendre en compte au maximum les exigences des services de l'Etat, la [...]

[➤ Read More](#)

### RÉCEPTION DE LA DEMANDE DE COMPLÉMENTS

*20 février 2020*

Suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale réalisé en mars 2019, les services de l'Etat ont adressé à EOLFI au mois de février 2020 une demande de compléments, demandant [...]

[➤ Read More](#)

### DÉPÔT DU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN PRÉFECTURE

*25 mars 2019*

**COMMUNES DE BUCAMPS, LE QUESNEL-AUBRY ET MONTREUIL-SUR-BRÈCHE**

**RAPPEL DU PROJET**

- Délibération des trois communes et phases de concertation (comités de suivi (élus et riverains), permanences et réunions publiques) engagées entre 2016 et 2018
- Premier dossier de 8 éoliennes déposé en préfecture en mars 2019

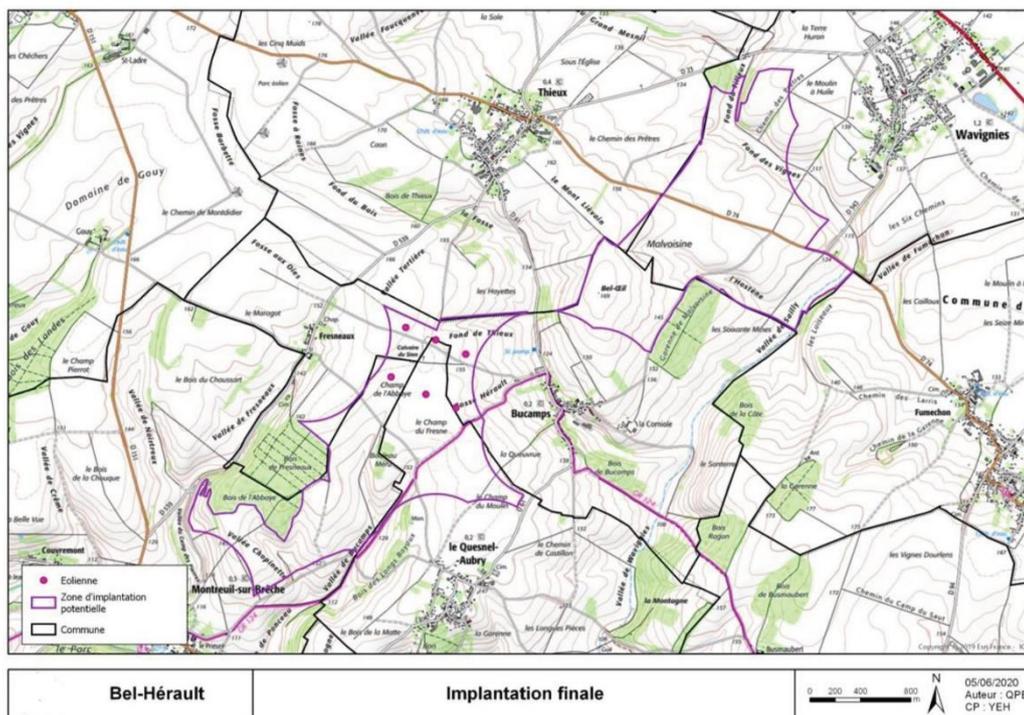
**ACTUALITÉS**

- Demande de compléments émise par les services de l'Etat en février 2020
- Choix d'une nouvelle implantation de 6 éoliennes actée en mai 2020 en concertation avec les élus

**À VENIR**

- Nouvelle rencontre avec le comité de suivi entre septembre et octobre 2020
- Nouvelles permanences publiques organisées entre octobre 2020 et janvier 2021 pour présenter la nouvelle implantation de 6 éoliennes
- Dépôt des compléments en préfecture avant le 31 janvier 2021

**NOUVELLE IMPLANTATION**



Retrouvez la nouvelle implantation et les actualités du projet sur le site internet : [www.parc-eolien-du-bel-herault.fr](http://www.parc-eolien-du-bel-herault.fr)

Contact  
Youssef El Hayani – 06 45 71 53 17 – [youssef.elhayani@eolfi.com](mailto:youssef.elhayani@eolfi.com)